

[RESPECTÉS]

PROGRAMME CLAIR

Trouble parmi les personnels, menaces sur l'éducation prioritaire

UNE DÉCISION PRÉCIPITÉE

Le ministre de l'Éducation nationale a décidé la création du programme Clair et sa mise en œuvre précipitée à cette rentrée 2010, à partir d'une circulaire élaborée sans concertation et sortie en catimini durant l'été. Cette politique du fait accompli est génératrice de mécontentements et d'inquiétudes pour les personnels.

>>> Elle crée des tensions nouvelles dans les établissements concernés.

UNE MESURE IMPOSÉE

L'entrée dans le programme Clair a trop souvent été imposée, y compris contre l'avis des personnels, voire des conseils d'administration.

DES MODALITÉS CONTESTÉES

- Le recrutement des personnels par les chefs d'établissement est contesté partout.
- La présence de préfets des études, comme la liste de leurs missions qui empiètent sur celles de nombreux collègues, est très mal ressentie, notamment par les CPE.
- La mise en place de ce dispositif suscite de nombreuses interrogations très concrètes des personnels dans les établissements Clair et RAR : conditions d'affectation, possibilités ou obligations de mutation, barèmes de mutation, devenir des enseignants référents en RAR, possibilité de sortie du dispositif Clair, droits à indemnités...

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE N'EST PAS SOLUBLE DANS LE PROGRAMME CLAIR !

Centré sur la violence, le concept de Clair, met en danger les véritables finalités de l'Éducation prioritaire : favoriser la réussite des élèves dans les territoires qui concentrent des difficultés liées aux inégalités sociales et économiques.

>>> Pour le Sgen-CFDT, ce détournement n'est pas acceptable : un bilan après quelques mois du fonctionnement des établissements Clair ne peut suffire à décider de sa généralisation, tenue d'ores et déjà pour acquise par le ministère, alors que les problèmes se multiplient.

DANS L'IMMÉDIAT LE SGEN-CFDT DEMANDE :

- >>> l'abandon de toute nouvelle entrée dans programme Clair à la rentrée 2011 ;
- >>> la possibilité pour les établissements, par décision de CA, de sortir de ce qui n'est officiellement qu'une expérimentation ;
- >>> la limitation des missions dévolues aux préfets des études à la coordination de l'accompagnement personnalisé et au suivi des élèves décrocheurs ;
- >>> la mise en place d'un groupe de travail sur la redéfinition et la reconnaissance des missions des CPE ;
- >>> la prise en compte, dans la transparence et l'équité, des besoins et des droits à mutation des personnels comme des besoins de l'établissement.

**Le Sgen-CFDT revendique une vraie
relance de l'éducation prioritaire
et une politique de la ville permettant
une plus grande mixité sociale et scolaire.**

www.sgen.cfdt.fr

